



Avis aux habitants

Mars 2024

Bonjour à tous

Le printemps vient de s'installer, la municipalité vous invite tous à nous retrouver pour un nettoyage de notre village, pour un ramassage des déchets, un fleurissement et un embellissement de notre cadre de vie.

Nous vous proposons la date du samedi 13 avril à partir de 9 heures.

Pour une meilleure organisation afin de pouvoir vous accueillir au mieux, inscrivez-vous à la mairie par mail, téléphone ou tous moyens à votre convenance.

Nous comptons sur vous.

Pour rappel et pour "un meilleur vivre ensemble" voici les heures légales de toutes et autres activités extérieures.

Nuisances sonores (Arrêté préfectoral du 16 Juin 1999)

Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'entretien réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc. **ne peuvent être effectués que :**

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Pour rappel, il est aussi formellement interdit de brûler des déchets dans vos jardins (herbe, branchages, feuilles, plastiques, etc....).

C'est aussi comme ça que seront entretenues les bonnes relations de voisinage et qu'est garanti le "bien vivre ensemble à Soissons"!

Le Maire
Gabriel DELOGE